



École Irma Jouvienne
52, route de Poitiers
86280 Saint Benoît

☎ 05 49 88 42 10

✉ ce.0860542x@ac-poitiers.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017

Présents :

M. BLAUD, adjoint aux affaires scolaires,

Les représentants des parents d'élèves : Mmes MADEC, SPITERI, ALLAVENA, LAMBERT, GOND et M KARAM.

Les enseignants : Mmes ALBERT, BALBON-ARNAUD, FRANCASTEL, MALAUSSENE, PATRIER et PINEAU, MM. MANGOT et LOCHON, directeur.

Excusés Mmes BALBON-ARNAUD, PATRIER, ALLAVENA, GOND

M. le Maire, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale,

L'ancienne DDEN ayant cessé ses fonctions, le poste est actuellement vacant. Nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition de l'association départementale des DDEN.

Présentation membres du conseil d'école

Les élections

Bilan des élections : 254 inscrits, 89 votants, 77 suffrages exprimés et 12 bulletins blancs ou nuls.

Les 7 personnes inscrites sur l'unique liste sont donc élues dans l'ordre de la liste des candidats :

Titulaires : Mme Madec, Mme Spiteri, Mme Allavena, Mme Lambert, Mme Gond et M. Karam ;

Suppléante : Mme Ebrard.

Rappel des missions du conseil d'école :

Adopte et vote le règlement intérieur de l'école ;

Donne son avis (consultatif) sur la sécurité des élèves, les rythmes scolaires, les classes découvertes, les projets pédagogiques... le tout devant être validé par le rectorat.

Lecture du dernier conseil d'école de juin 2017 :

Bilans des projets et des activités de l'école et des classes.

Bilan budget 2017 : tout ce qui avait été demandé a été accordé sauf le resurfaçage du terrain de sport qui sera redemandé au prochain budget et le réaménagement des surfaces « vertes ».

Rappel : Crédit de Fonctionnement :

- fournitures scolaires : 41 € par élève,
- sorties pédagogiques + transports : 500 € par classe ; (possible augmentation dans le futur)
- crédits activités culturelles et sportives : 330 € par classe ;
- crédits cours d'informatique : 235 € par classe ;
- classes découvertes : une subvention sera demandée en 2018 (12€/élève/an). La subvention 2018 devrait donc s'élever à $155 \times 12 = 1\ 860$ €

Matériel & mobilier :

- matériel de sport divers ; pas de mobilier de classe ;
- matériel multimédia : 5 000 € (2 vidéo projecteurs, 4 ordinateurs portables) ;
- SAV Sonomax : lampe VP + TNI : 1 000 €

Situation de rentrée

L'effectif total de l'école est actuellement de 156 élèves pour 125 familles.
Depuis la rentrée : 1 départ.

Répartition par classe :

27 élèves en CP/CE1 (15 CP + 12 CE1),	> Doriane Albert
26 en CP/CE1 (16 CP + 10 CE1),	> Jean-Michel Mangot
26 en CE1/CE2 (13 CE1 + 13 CE2),	> Laëtitia Pineau, Alizée Patrier
27 en CE2/CM1 (14 CE2 + 13 CM1),	> Carole Francastel, Elise Balbon-Arnaud
24 en CM1/CM2 (18 CM1 + 6 CM2),	> Isabelle Malaussène
26 en CM2 .	> Franck Lochon, Elise Balbon-Arnaud

Remarques :

- L'effectif est stable.

Projection rentrée 2018 :

- Environ 46 élèves de CP devraient arriver pour la rentrée de septembre 2017.
- A priori 32 élèves de CM2 devraient quitter l'établissement.
- Donc on peut envisager une augmentation importante des effectifs, ce qui pourrait avoir des conséquences sur le nombre de classes de l'école car on passerait de 156 à 170 pour une moyenne par classe de 28,3.
- Une ouverture d'une 7^{ème} classe serait envisageable.

Règlement intérieur

Présentation des différents articles du règlement intérieur

Mise au vote de l'adoption du règlement intérieur.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

Perspectives 2017-2018

- Projets :

Sont déjà commencés ou terminés :

- Liaison CM2-6^{ème} : cross au stade des Trois-Cités le 19/10.
- Le Prix Benjamin, prix littéraire pour tous les CE1 et CE2 de la commune en partenariat avec la bibliothèque municipale. Lecture plaisir à l'école comme à la maison. 8 livres à lire, élection du meilleur titre fin avril et rencontre avec le lauréat fin juin. Ce prix fonctionne grâce à la bibliothèque de Saint Benoit.
- Informatique au club de St-Benoît (financement mairie) pour toutes les classes sur des périodes différentes, 10 séances d'une heure (traitement de texte, d'image, pratique du clavier, règles d'usage, programmation...).

A suivre :

- Les activités sportives municipalisées Grand Poitiers : piscine obligatoire pour les CP, CE1 et CM1. Si les CM1 réussissent le test natation, ils s'éviteront un cycle piscine. Les classes de Mme Albert et M. Mangot commencent leur cycle le 21 novembre, il se terminera le 19 janvier (13 séances). Les CE1 de Mme Pineau et les CM1 de Mme Malaussène iront à la piscine du mardi 27 mars au vendredi 18 mai (12 séances).
- Tous les CE2 iront à la patinoire avec Mme Francastel du 9 janvier au 4 avril (11 séances).
- Tous les CM2 iront à la Pépinière faire de la gymnastique avec M Lochon du 9 février au 6 avril (7 séances).
- Patinoire pour la classe de CE2/CM1 du lundi 16 janvier au lundi 10 avril (11 séances).

La municipalité finance les déplacements des classes pour ces activités.

- Visite des archives départementales pour les classes de CM1/CM2 (22/11) et CM2 (05/12) : travail de recherche en histoire.
- Visites de Poitiers pour les CM1/CM2.
- Projet EPS & Patrimoine (CM2) : découverte du patrimoine local en lien avec une activité sportive (randonnée).
- Liaison CM2-6^{ème} : visite du collège Ronsard en janvier (a priori).
- Les classes découvertes : sauf les CM2, toutes les autres classes partiront au Buisson de Cadouin en Dordogne la semaine du 4 au 8 juin. 5 jours pour Mme Francastel, 3 jours pour les autres classes.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le mardi 26 juin à 18h00. La participation de professionnel à la préparation de ce spectacle est financée par la communauté éducative : municipalité, coopérative scolaire et Association de Parents d'Elèves. Comme chaque année, la mairie met à disposition la salle de la Hune ainsi que les techniciens.

Pour la réalisation des projets, la troupe de théâtre de Mme Albert offre une représentation de sa pièce le 3 décembre. L'objectif est de toucher d'autres personnes que les parents de l'école, pour faire entrer un peu d'argent.

Le 16 décembre, jour de la course des pères Noël, les enseignants et les parents de L'APE, vendront des productions d'élèves, au marché.

Le jeudi 21 décembre à 14h, à la Hune, la coopérative scolaire offre un spectacle à tous les élèves.

L'APE a commencé l'aide aux devoirs pour les élèves qui restent le plus longtemps à la garderie et pour ceux dont les parents en font explicitement la demande. Cette aide a lieu du lundi au jeudi, de 17h00 à 18h00 (2 x 30') avec des étudiants.

L'APE proposera également diverses actions : marché de Noël, soirée carnaval, kermesse...

Actuellement : vente de sapins et de chocolats.

Questions diverses

De l'an dernier :

Les horaires n'ont pas pu être modifiés par la maternelle refus de l'administration.

La coopérative scolaire est inchangée car elle reste essentielle à la bonne marche des « petits projets » dans les classes.

Intervention de la MAE et de la police sur le harcèlement à l'accès à Internet.

Questions posées à l'équipe enseignante :

Ouverture du portail :

- En cas d'absence de Mr Lochon, qui est chargé de répondre à l'interphone ?
Quand Mme Floirac, aide à la direction, est présente elle gère les entrées et sorties. Sinon c'est un autre enseignant.

Règlement intérieur :

- Les parents délégués peuvent-ils avoir connaissance du règlement intérieur AVANT le jour de son approbation ?
Le règlement est donné à tous les parents au moment de l'inscription et à toutes les familles à chaque modification.
Il sera, également, mis sur le site de l'école.

Communication des coordonnées des parents d'élèves :

- Est-il possible de demander en début d'année aux parents s'ils acceptent que leur adresse électronique soit communiquée aux parents délégués ainsi qu'à l'APE afin de faciliter la communication et limiter les impressions sur papier.
L'école peut transmettre une telle demande. L'APE et les parents délégués peuvent faire passer une demande commune.
- Certains parents ne reçoivent pas les e-mails envoyés par l'école ; l'école pourrait-elle envoyer un e-mail "test" (l'école fait passer un mot papier, indiquant qu'il va y avoir un e-mail test à une certaine date et que si des parents n'ont pas reçu le mail, qu'ils vérifient les spam et qu'ils écrivent à l'adresse ...(mail de l'école) pour être ajoutés à la liste.)
Nous sommes actuellement en cours de résolution de problèmes informatiques : impossibilité d'envoyer des mails à 2 classes. 350 adresses mails à traiter demandent du temps dont nous ne disposons pas toujours.

Piscine :

- Est-il possible de faire passer, pendant le cycle de piscine de CM1, le test d'aptitude demandé pour la pratique du Kayak en CM2 ?
Une séance spécifique test kayak, obligatoire, est effectuée avant le début du cycle kayak car tous les élèves de CM1 n'ont pas obligatoirement piscine.

P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sureté :

- Un exercice de sécurité coordonné entre l'école élémentaire et la maternelle est-il prévu ?
C'est en cours de réflexion.
- Un relai d'alarme est-il prévu entre les 2 écoles ?
En cours de réflexion.
- Comment est prévue la communication avec les familles en cas « d'incident majeur » ?
En cas « d'incident majeur » nous ne sommes pas forcément maître de la communication. Si l'école peut, elle communique sinon les informations circulent par radio afin de laisser libre l'accès aux voies de communication (tél, routes...) aux divers services de secours.

Questions posées à la Mairie :

P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sureté :

- Un exercice est-il prévu sur le temps de la cantine ou la garderie ?

Réponses de Xavier Favreau :

Seuls des exercices d'évacuation incendie ont été faits (2016) dans les RS.

Je me rapproche des directeurs primaires et maternels des écoles qui sont responsables de cette mise en place afin d'y associer les services périscolaires aux prochains exercices du PPMS.

- Est-il possible de rendre plus praticable le chemin longeant l'école (entre la Cybellerie et le parc du Gravion) afin de faciliter l'évacuation des enfants en cas d'alerte et éviter les chutes ?

Faire le constat avec les services techniques et le cas échéant voir ce qu'il y a à faire avec eux.

Concernant le règlement de la cantine et la garderie :

- Est-il possible d'envisager un paiement échelonné pour les factures à venir ?

Il n'y a pas de paiement échelonné pour les factures à venir fait par la collectivité, mais un échéancier peut être fait par le trésor public pour les factures impayées.

Cantine : Des enfants de CM2, passant en dernier à la cantine, se plaignent de quantités insuffisantes de nourriture.

- Les repas sont faits de telle façon, que si l'enfant prend et mange les 5 composantes d'un menu (entrée, plat, légumes, fromage et dessert), il bénéficie de tous les apports nutritifs dont il a besoin, mais aussi de la quantité requise. Nous avons constaté depuis quelque temps que les enfants ne se servaient pas systématiquement de toutes ces composantes, faisaient un choix, une sélection des plats et de ce fait, ne bénéficiaient pas d'une quantité suffisante de nourriture, ni de l'apport équilibré requis. Il est donc constaté que certains d'entre eux reviennent pour reprendre du plat qu'ils aiment (pâtes, pdt etc.), mais nous ne pouvons pas augmenter les quantités de production des plats qu'ils privilégient, car nous ne respecterions plus les plans alimentaires ministériels auxquels nous sommes assujettis.
- Nous allons être plus attentifs à la demande des CM2 et des enfants en général, mais toujours dans le respect du GEMRCN* Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition (obligatoire depuis sept 2013 et en place à Saint-Benoît depuis 2008).
- * Mise en place d'un guide pratique concernant la qualité des repas servis contre l'obésité et surpoids mais aussi l'apport en sel trop important (maladie cardio-vasculaire).
- Est-il possible de faire un roulement entre les classes et que de temps en temps, les CM2 passent les 1ers, afin qu'ils mangent à leur faim ?
Comme je l'écris au-dessus, si les enfants mangent des 5 composantes, ils mangeront tous à leur faim.

Nous avons, il y a trois ans effectué un roulement comme demandé ce jour par les parents, et il s'est avéré que les enfants de CP et CE1 avaient plus de mal à patienter pour déjeuner en dernier et que les enfants les plus favorables à entrer au RS au dernier service étaient les enfants les plus âgés.

(Et c'est quasiment toujours au dernier service que l'on sert du RAB).

- Est-il envisageable de prévoir de la nourriture supplémentaire (dont la date de péremption est éloignée) en cas de quantité insuffisante au dernier service ?
Quand il s'agit d'un plat dont les enfants raffolent, il y aura forcément moins de « rab » que pour un plat qu'ils ne privilégient pas, même si le chef de cuisine produit une quantité supérieure à la « norme » pour un plat qu'ils apprécient. Comme je le dis plus haut, il nous

faut respecter des quantités de production pour chacun des plats et il nous faut plutôt nous diriger vers le fait que les enfants se servent et mangent les 5 composantes proposées, sans ajouter d'autres plats « tout prêt » qui ne respecteront pas l'équilibre alimentaire, voir les 70% de MPA (matière première animale).

Activités périscolaires : Les plus diversifiées possible. Maintien de ses activités le plus longtemps possible.

- Connaissez-vous le pourcentage d'enfants participants aux activités périscolaires ?
Entre 60 et 70%
- Selon vous, pourquoi y a-t-il des difficultés à remplir certains créneaux de ces activités ?
Soit elles sont proposées dans la commune et les enfants y ont déjà accès, ou elles sont moins attractives.
- En cas d'absentéisme de l'intervenant, est-il possible d'adapter le montant de l'activité ?
Sur une absence ponctuelle ce n'est pas possible. Sur une absence prolongée, un avoir est donné pour les activités suivantes.

Départ d'Annie :

- La mairie a-t-elle prévu une solution de remplacement ?
???? Annie n'a pas parlé de départ, que ce soit en retraite (elle n'a pas l'âge) ou de mutation dans une autre collectivité.

Les mouvements de personnel au sein de la collectivité ne concernent que l'employeur.

L'aide à la direction est un contrat aidé et son contrat se terminant à Noël, il ne sera pas reconduit. C'est une décision gouvernementale, et la commune ne peut que le déplorer sans pouvoir faire quoi que ce soit car ce n'est pas dans son champ de compétence. Elle n'est pas l'employeur de cette personne et n'a aucun pouvoir de décision.

Questions posées à l'équipe enseignante et la Mairie :

Semaine de 4 jours :

- Quelle est votre position sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours ?
L'équipe enseignante actuelle n'est pas favorable à la semaine de 4 jours. Ce type d'organisation engendre des journées scolaires trop longues pour les élèves.
La semaine de 4 jours se fait surtout en milieu rural, souvent liée à un problème de transport.
Nous devons nous soumettre à l'avis du rectorat qui demande les avis de tous les partenaires. Pour l'instant, Grand Poitiers souhaite rester à la semaine de 4 jours ½.

Photos : pas assez panaché. Les photos à l'unité seraient plus pratiques pour que certains fassent leurs choix.

Prochain conseil d'école lundi 19 mars, 18h00.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance
Mme MALAUSSENE Isabelle

Le président du Conseil d'École
M. LOCHON